



EN DIRECT DE LA MAIRIE

ÉTAT CIVIL :

-  **Naissances : Le Louroux-Béconnais :** Le 8 juillet : Annaya GUYOT LOPEZ
La Cornuaille : Le 6 juillet : Joséphine MILER
Villemoisan : Le 1^{er} juillet : Gaëtan DEMENIER
-  **Mariages : Le Louroux-Béconnais :** Christophe TERRIEN et Nicole CHUPIN le 16 juillet.
La Cornuaille : Yoan OJEDA et Maéva MÉNARD le 26 mai.
Jérôme SEVET et Emilie GUÉRIN le 2 juillet.

RECENSEMENT MILITAIRE : Tous les jeunes nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2006 (âgés de 16 ans) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile avant fin septembre 2022. Pour cela, ils doivent se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile. La présence du jeune est obligatoire.

URBANISME : *La publication d'une demande d'urbanisme est obligatoire dès sa réception en mairie et ne fait pas office d'accord.*

Le Louroux-Béconnais :

- BAUMONT Aurélien, 9 B rue de l'hippodrome, carport ouvert des deux côtés ;
- COUBARD Damien, 22 rue d'Angers, transformation d'un bureau de Poste en 4 logements d'habitation ;

La Cornuaille : BELLANGER Bertrand, Le Guiblis, construction d'une pergola et d'un carport ;

Villemoisan : KALAR Kiran, Réveillon, projet de rénovation d'une maison d'habitation.

FERMETURES ESTIVALES : Pendant l'été, les horaires d'ouverture au public des mairies sont quelque peu modifiés.

- La Mairie déléguée du Louroux-Béconnais est fermée tous les samedis matin en juillet et août.
- La Mairie déléguée de La Cornuaille est fermée tous les mercredis matin en juillet et août.
- La Mairie déléguée de Villemoisan sera fermée du lundi 25 juillet au vendredi 5 août inclus.



SAISON ESTIVALE : Retrouvez le programme estival complet sur www.val-erdre-auxence.fr

Le Louroux Plage : Pour cette 12^{ème} édition, la baignade est ouverte et surveillée jusqu'au dimanche 28 août, du lundi au vendredi de 13h30 à 19h et le week-end de 13h30 à 20h. Pour faire durer le plaisir, la baignade sera également ouverte et surveillée samedi 3 et dimanche 4 septembre de 13h30 à 19h. Tout l'été, venez profiter des nombreuses animations offertes par la commune, gratuites et ouvertes à tous. Rendez-vous à

la base de loisirs du Petit Anjou ! Les animations à venir :

- Samedi 23 juillet de 15h à 18h : Jeu gonflable d'escalade.
- Mardi 26 juillet à 18h30 et 19h45 : Beach zumba avec la Gym Lorétaine.
- Mercredi 27 juillet à 17h : Histoires à la baignade avec le réseau des bibliothèques (pour les enfants).

La piscine : À Villemoisan, la piscine est ouverte jusqu'au dimanche 28 août et vous pouvez profiter du bassin chauffé du mardi au dimanche de 14h30 à 19h. Hervé et Jérôme, les deux maîtres-nageurs, proposent également des leçons de natation, le matin, pour tous les niveaux sur demande. Renseignements et réservations : Hervé Proix en juillet au 06 82 39 71 42 ; Jérôme Dereumaux en août au 06 84 51 11 94.



La commune rappelle qu'il est strictement interdit d'organiser des barbecues sur la base de loisirs du Petit Anjou en dehors des équipements prévus à cet effet. Face aux fortes chaleurs et à la sécheresse, le risque de départ de feu est accru et les barbecues représentent un risque important, même s'ils ne sont pas à proximité d'espaces végétalisés ou forestiers. Les barbecues sur l'espace public et privé sont fortement déconseillés en ce moment.

ALERTE CANICULE : Face aux fortes chaleurs, soyez prudents, protégez-vous et adoptez les bons réflexes.

- Les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap sont invitées à se faire connaître en mairie.
- Des gestes simples permettent d'éviter les accidents : boire de l'eau ; rester au frais en fermant les volets de votre domicile le jour et en aérant la nuit ; manger en quantité suffisante ; ne pas boire d'alcool ; se mouiller le corps ; éviter les efforts physiques ; donner et prendre des nouvelles de ses proches.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

- La permanence CCAS est fermée du 19 juillet au 23 août 2022 inclus. Durant cette période estivale, un accueil téléphonique reste actif en cas d'urgence : 02 72 88 45 16.
- À partir de la rentrée, afin de s'adapter aux nouveaux horaires d'ouverture au public de l'accueil France Services / Mairie de Val d'Erdre-Auxence, les permanences du CCAS se dérouleront les lundis après-midi de 14h à 16h (celles du mardi après-midi sont supprimées). La première permanence sera le lundi 29 août 2022.

RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU : Le Préfet de Maine-et-Loire a pris un arrêté sur les mesures de restriction d'eau pour faire face à la sécheresse dans le département. Le Nord de la commune est en niveau 4 (crise) et le Sud de la commune en niveau 3 (alerte renforcée). Retrouvez ci-dessous principales restrictions réglementaires applicables (hors agriculture). Pour en savoir plus www.maine-et-loire.gouv.fr

		Alerte renforcée (niveau 3)	Crise (niveau 4)
Arrosage	Pelouses, jardins, massifs, espaces verts publics et privés	Interdiction	
	Potagers	Interdiction de 8h à 20h	
	Terrains de sports	Interdiction	
Nettoyage	Toitures, terrasses, façades	Interdiction pour les particuliers Objectif de réduction de 20% du volume prélevé pour les professionnels	Interdiction
	Equipements sportifs, de loisirs, voirie	Interdiction sauf raison sanitaire	
	Voitures	Interdiction sauf circuit fermé ou 1 piste haute pression par station	Interdiction sauf lavage réglementaire
Remplissage	Piscines (publiques et privées)	Interdiction sauf 1ère mise en eau	Interdiction
	Plan d'eau	Interdiction sauf pisciculture	Interdiction

BRULAGE DES DECHETS VERTS : La commune rappelle que le brûlage des déchets verts à l'air libre est strictement interdit. Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante dont les particules qui véhiculent des composés cancérigènes. Les particuliers comme les professionnels sont tenus de mettre en place des dispositifs de collecte séparée des déchets, adaptés aux activités exercées. Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 750€.

DEPOTS SAUVAGES : Il est strictement interdit de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser ses déchets dans un lieu public ou privé non prévu à cet effet. Face aux incivilités constatées, la commune rappelle que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants, etc.) dispose d'une filière de collecte appropriée (bacs pour les ordures ménagères et les emballages, points d'apport volontaire, déchèteries, etc.). Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est illégal et puni d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1.500€. Face à la recrudescence des dépôts sauvages sur le territoire, la municipalité a instauré un forfait de traitement : le tarif est fixé à 120€ et peut aller jusqu'à 180€ en cas de récidive. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte (jour, horaires, tri) définies par le syndicat 3RD'Anjou. Le non-respect des conditions de collecte des déchets est également puni d'une amende forfaitaire.

DEJECTIONS CANINES : Il a été constaté que les lieux publics sont régulièrement souillés par des déjections canines non ramassées. La commune rappelle que les déjections canines sont interdites dans l'espace public (voies publiques, trottoirs, espaces verts publics, espaces des jeux publics pour enfants, etc.) et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de manquement aux règles de civisme, l'infraction est passible d'une contravention.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS LORETAINS : Le vide-grenier du 11 septembre 2022 n'aura finalement pas lieu. L'association espère pouvoir vous proposer des nouveautés au cours de l'année 2023. Au plaisir de vous retrouver.

CLUB DES JOYEUX :

- Lundi 25 juillet : petit concours avec les résidents des Grillons à 14h30 (pensez à prendre un masque).

- La randonnée prévue le 26 juillet à Saint-Mars-la-Jaille est reportée au 6 septembre 2022.
- Mardi 9 et 23 août : marche le matin (départ à 9h) et club avec jeux ou pétanque à 14h salle Jeanne Guillot.
- Mardi 30 août : pique-nique au Lion d'Angers, 5€ (pour les boissons). Départ à 9h30 sur le parking Roméro. Inscription auprès de Rolande TARREAU avant le 15 août au 02 41 48 00 40.
- Reprise des cours de gym le jeudi 1^{er} septembre à 15h avec Aurélie dans la salle de danse. Inscription sur place : 70€ (deux chèques de 35€ à l'ordre des Joyeux, le deuxième sera encaissé le 1^{er} février).
- Mardi 27 septembre : randonnée solidaire à Ingrandes, inscription auprès de Rolande TARREAU (13€ le plateau repas).

BIBLIOTHEQUE DU LOUROUX-BECONNAIS : Pendant les vacances d'été, la bibliothèque est ouverte aux heures habituelles : le mercredi de 16h à 18h et le jeudi, samedi et dimanche de 10h à 12h. La bibliothèque sera exceptionnellement fermée le dimanche 14 août.

LES P'TITS BOUCHONS 49 : Notre association a pour but de récupérer tous types de bouchons : plastique, liège, capsules de bière, couvercles de métal des cannettes de jus de fruits et de bière. Le bénéfice de la vente sert à aider des personnes en situation de handicap : achat de matériel adapté, adaptation d'un véhicule, d'une salle de bain ou pour compléter la prise en charge par les différents organismes. Par exemple, nous allons aider un jeune pour l'achat d'un gyropode adapté. Nous sommes à la recherche d'un local pour stocker les sacs et cartons de bouchons avant qu'ils aillent au dépôt puis à l'usine de recyclage. Nous recherchons simplement un lieu au sec si possible fermé de 15m² minimum, accessible à un utilitaire et assez proche du bourg du Louroux-Béconnais. Si vous avez un espace que vous êtes prêt à nous mettre à disposition pour la bonne cause, n'hésitez pas à nous contacter. Contact : M. BENOIST, Président, 06 07 38 18 22 – Mme CHASLE, Secrétaire, 06 87 83 27 43 - www.lesptitsbouchons49.com

ROUGE CŒUR : Nous organisons une balade moto et un apéro concert le samedi 27 août 2022 (voir flyer ci-après). Balade moto à 13h30 : départ au centre de plongée « Maïtai » à Bécon les Granits, participation de 5€ par casque. Apéro concert à partir de 18h30 au lieu-dit Le Moulin à Villemoisan. Contact : 06 70 70 34 13.

DIVERS

GARAGE RONGERE : Le garage Rongère vous informe de sa fermeture pour congés annuels du 6 au 21 août 2022 inclus. Merci de votre compréhension et bon été.

WEFIT.CLUB LOUROUX-BÉCONNAIS : Ouverture prochaine au Louroux-Béconnais ! Votre salle de fitness Wefit.club vous accueillera dès le début de l'année 2023. À bientôt pour d'autres nouvelles !

BOCO'QUELICOT : L'épicerie sera fermée pour congés du mardi 2 août au lundi 22 août. Pensez à faire vos stocks de vrac !

STEPHANIE MARTIN, COIFFEUSE A DOMICILE : Je serai en congé annuel du samedi 30 juillet 2022 au lundi 15 août 2022 inclus. Pour vos rendez-vous avant ou après ces dates, merci de téléphoner au 02 41 77 45 64.

FOURNIL DE LA MILANDRIE : Fermeture pour congés d'été du 1^{er} au 21 août 2022. Bon été à tous.

MARCHE BIO : Retrouvez chaque lundi, sans interruption estivale, le marché bio de 17h à 19h sur le côté de la mairie déléguée du Louroux-Béconnais.

ANNONCES :

- Je propose des services à la personne : vous pouvez m'apporter votre linge le matin et le récupérer le soir même. Je suis équipée pour faire vos menus travaux de couture, des retouches, etc. Contact : 06 99 58 23 67.
- Je recherche une personne pour effectuer du ménage et du repassage sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais. 2h/semaine à partir du 1^{er} août. Paiement par chèque Cesu. Contact : 02 41 69 87 01.

PROCHAIN FLASH : le mercredi 3 août 2022

Dépôt des annonces : fm@val-erdre-auxence.fr / Date limite : le vendredi 29 juillet 2022



Exceptionnellement, il n'y aura pas de flash les mercredis 17 et 31 août.

Le flash de la rentrée sera diffusé le mercredi 14 septembre.



Le Louroux Plage

2 juillet au 28 août 2022

Baignade surveillée gratuite

Lundi au vendredi 13h30-19h
Samedi et dimanche 13h30-20h

12^{ème} édition

- ANIMATIONS GRATUITES
- JEUX GONFLABLES ZUMBA - COIN LECTURE
- BALADES EN CALÈCHE
- CONCERT ET MANÈGE
- RESTAURATION MAISON TOURDANT

Val d'Erdre Auzance - BASE DE LOISIRS DU PETIT ANJOU - COMMUNE DÉLÉGUÉE DU LOUROUX-BÉCONVAIS - 25 MIN D'ANGERS-DIRECTION CANDÉ

Piscine chauffée en plein air à Villemoisian

OUVERTE DU 7 JUILLET AU 28 AOÛT 2022

DU MARDI AU DIMANCHE DE 14H30 à 19H

BILLETTERIE SUR PLACE - INFORMATIONS ET TARIFS SUR WWW.VAL-ERDRE-AUXENCE.FR

Val d'Erdre Auzance - DOMAINE DU MOULIN DE L'AUXENCE - CAMPING ET PISCINE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VILLEMOSIAN - LIEU-DIT LE BELLIER

13h30 - Balade moto
Départ Centre de plongée «Maitai» - Bécon les Granits
Participation : 5 € par casque
Contact : Eric 06 70 70 34 13

Apéro Concert

Samedi 27 août 2022
À partir de 18h30

VILLEMOSIAN
Le Moulin



Plus d'infos

Association Attelages & Cavaliers du Croissel



à la Cornuaille
Dimanche 4 Septembre 2022

RANDONNÉE ÉQUESTRE, OUVERTE AUX CAVALIERS, MENEURS, PIETONS & VTT.

- ⚡ Départ 8h30/9h30 derniers délais pour un grand circuit balisé et encadré, avec un ravitaillement. Grand parking disponible au départ.
- ⚡ Retour vers 13h30 pour le repas des cavaliers et le repos des chevaux
- ⚡ Frais d'inscriptions : 16€ comprenant parcours et repas (boissons comprises)

BULLETIN D'INSCRIPTION BANDO

Inscription & chèque à retourner à :

Mme BOULTAREAU Hélène, La Sanglerie, La Cornuaille, 49440 VAL D'ERDRE - AUXENCE
Pour une bonne organisation réponse souhaitée avant le 22/08/2022

① Renseignements au 02 41 61 27 71 ou attelages-et-cavaliers-du-croissel@orange.fr

Nom : _____	Prénom : _____	Pour valider votre inscription, lier le règlement et cocher la case : <input type="checkbox"/> « J'ai bien pris connaissance du règlement ci-dessous. » <small>© L'association déclare toute responsabilité en cas d'accident</small>
Adresse complète _____		
Téléphone(s) : _____	Mail : _____	
Attelages <input type="checkbox"/> Cavalier <input type="checkbox"/> Piétons <input type="checkbox"/> VTT <input type="checkbox"/>		
Nombre de personnes à inscrire : X 16€ = _____ € à remettre par chèque à l'ordre de l' Association attelages et cavaliers du Croissel .		

Règlement :

- Chaque participant doit être assuré en responsabilité (licence FFE, Equilibré ou assurance personnelle), doit se conformer au code de la route et doit être maître de ses allures (sauter si besoin celui-ci au terrain en mettant pied à terre...).
- Tout participant mineur doit être accompagné par l'un de ses parents ou par une personne ayant délégation de celui-ci.
- Avant votre inscription, assurez-vous auprès de votre vétérinaire que votre cheval est en parfaite santé pour participer.
- Les stations ne seront pas admissibles.
- Par ma participation, j'autorise la publication des photos qui seront prises lors de cette journée.

